



Traité 'Houlin

Michna 3 - Chapitre 7

הַאוֹכֵל מִגִּיד הַנֶּשֶׁה כְּזֵית,
סוֹפֵג אַרְבָּעִים.
אֲכָלוּ, וְאֵין בּוֹ כְּזֵית,
חֵיב.
אֲכָל מֶזֶה כְּזֵית וּמֶזֶה כְּזֵית,
סוֹפֵג שְׁמוֹנִים.
רַבִּי יְהוּדָה אוֹמֵר:
אֵינוֹ סוֹפֵג אֶלָּא אַרְבָּעִים:

Celui qui mange [le volume d'une] olive du nerf sciatique encourt quarante [coups de fouet. Si] l'on mange [un nerf sciatique entier] et qu'il n'y a pas [le volume d'une olive, on risque [néanmoins de recevoir des coups de fouet, car un nerf sciatique complet est une entité complète (birya)].

[Si] quelqu'un mange [le volume d'une olive de ce [nerf sciatique de la jambe droite], et [le volume d'une olive de ce [nerf sciatique de la jambe gauche], il encourt [sofeg] quatre-vingts [coups de fouet]. Rabbi Yehouda dit : Il n'encourt que quarante [coups de fouet pour avoir mangé le volume d'une olive de la jambe droite, et il est exempté pour avoir mangé le volume d'une olive de la jambe gauche].



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions